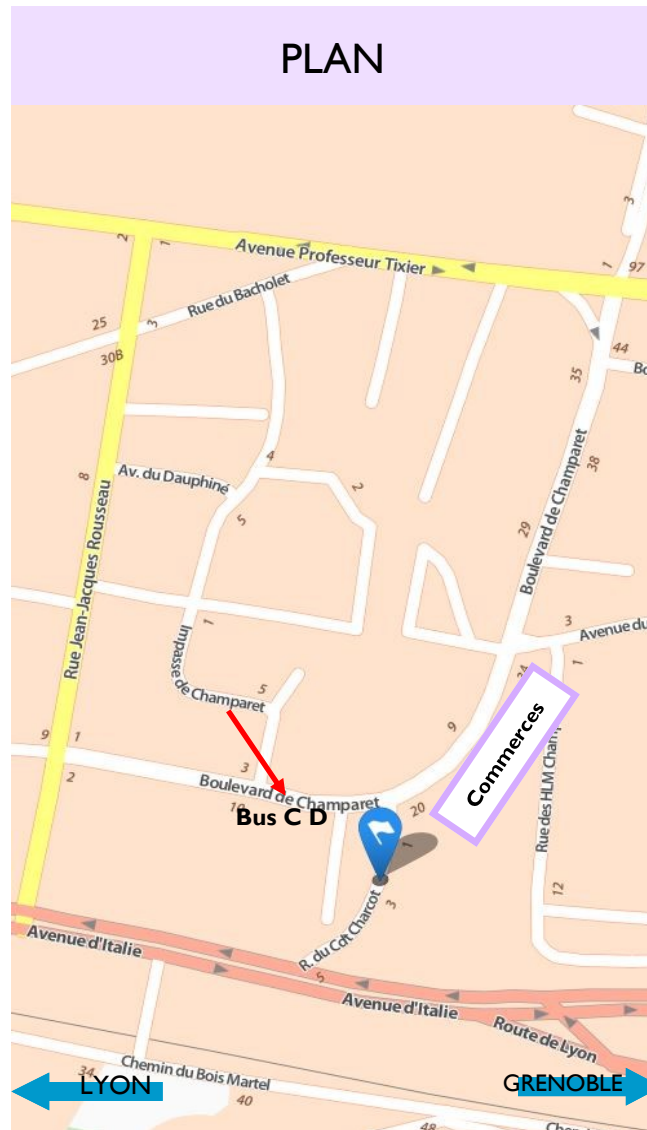


PLAN



Le bâtiment « le Duplessis » est à l'entrée de cette rue sur la gauche en bordure de route.

BUS LE RUBAN LIGNE : C et D

ARRET : Claude CHARY



Appartements de Coordination Thérapeutique

Immeuble « le Duplessis »

5 rue Charcot

38300 Bourgoin Jallieu

Tél/Fax : 04.74.28.39.08

Mail: act.maion@gmail.com

Tandem est une association régie par la loi 1901

N° SIRET : 497 860 890 00043

Qui sommes-nous?

L'association TANDEM a été créée en décembre 2006.

C'est une association loi 1901 qui gère deux établissements sur Bourgoin Jallieu :

- **MAION** : Appartements de Coordination Thérapeutique
- **SITONI** : Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie

Qu'est-ce que l'ACT?

Les Appartements de Coordination Thérapeutique sont des établissements médico-sociaux.

L'**ACT MAION** est un lieu de vie destiné à **7 personnes adultes**, atteintes par des pathologies somatiques chroniques sévères (VIH, VHC, cancer...), en situation de précarité entraînant le besoin d'un soutien médico-psycho-social.

Que propose-t-on?

Un hébergement temporaire

Contrat de séjour de 6 mois renouvelable en appartements meublés du T1 au T2 situés à Bourgoin Jallieu

Un accompagnement favorisant l'insertion et l'autonomie

Accompagnement médical

- * Education thérapeutique
- * Coordination des soins avec la ville et l'hôpital
- Etc...

Accompagnement social

- * Accès aux droits
- * Repérage et soutien dans les démarches administratives
- Etc...

Accompagnement éducatif

- * Développement du lien social
- * Insertion professionnelle
- * Projet de sortie
- Etc...

à travers un **Projet de Séjour Personnalisé**,
fil conducteur du séjour à MAION

L'équipe

L'équipe se compose de :

- **1 chef de service**
- **1 éducateur spécialisé**
- **1 médecin coordinateur**
- **1 infirmière**

Procédure d'admission

1- Envoyer à MAION :

- Un **dossier social** type rempli par un travailleur social avec la personne désirant être accueillie.
- Un **dossier médical** type rempli par un médecin avec la personne désirant être accueillie.

2- Si les critères d'admissibilité sont remplis, la personne est convoquée pour des entretiens (médical, socio-éducatif).

3- L'admission à MAION est proposée après étude du dossier par **la commission**.